

Banques, banquiers, finances publiques XIXe-XXe siècle : une histoire économique et sociale

Il s'agira d'introduire les participant-e-s aux principaux traits de l'évolution historique du secteur bancaire et des finances publiques dans différents pays industrialisés, dont la Suisse, ainsi qu'aux problèmes méthodologiques particuliers que pose la compréhension de cette histoire. On s'efforcera, notamment, de mettre en lien les problématiques abordées avec le développement général de l'économie et de la société des débuts du XIXe siècle à la fin du XXe siècle. Il n'est pas nécessaire de disposer de connaissances préalables dans le domaine de l'histoire économique pour suivre cet enseignement qui insistera également sur la dimension sociale des sujets abordés.

Travail demandé pour obtenir la validation :

- Une présentation orale d'un des textes des lectures communes proposées.
- Une présentation d'un sujet de séminaire, i.e. :
 - un dossier de séminaire
 - une présentation orale
 - un travail écrit

Présentation orale d'un des textes du dossier de lecture :

Cette présentation ne donne pas lieu à un entretien préalable. Le temps de parole est de 20 à 30 minutes. Les orateurs/trices s'efforceront de proposer un court résumé oral du texte proposé et de dégager les éléments principaux de ce texte. Ils/elles proposeront aussi une critique des apports et des limites du texte en question. Il est obligatoire de présenter un des textes du dossier de lecture pour pouvoir choisir et présenter un sujet de séminaire.

Dossier de séminaire :

Ce dossier comporte a) une problématique d'une à deux pages ; b) un plan détaillé de la présentation orale ; c) une bibliographie comportant au moins 10 titres. Il fait l'objet d'un entretien qui aura lieu au moins deux semaines avant la présentation orale, selon une liste de rendez-vous qui sera communiquée lors de la séance du 19 octobre. Une version corrigée de ce dossier sera distribuée aux autres participants/tes du séminaires lors de la présentation orale du sujet.

Présentation orale :

Le temps de parole est de 50 minutes au maximum.

Les orateurs/trices éviteront de lire leur texte et se serviront des outils pédagogiques à leur disposition (transparent, etc.).

Une explication de la problématique et une présentation argumentée du plan d'exposition prévu introduisent obligatoirement la présentation orale, de même qu'un rapide commentaire de la bibliographie.

Le travail écrit :

Ce travail écrit d'une longueur de 35'000 à 50'000 signes (inclus espaces et notes, sans la bibliographie) adopte la forme usuelle d'un article scientifique. En particulier, un système de notes de bas de page (appareil critique) maîtrisé est indispensable. Il comporte également une bibliographie des ouvrages cités.

Le travail écrit est remis au maximum de 2 semaines après la présentation orale ; il tient compte des remarques effectuées lors de la présentation orale et fait l'objet d'un entretien de correction, dont la date est fixée d'entente avec l'enseignant.

Si ce travail écrit est jugé insuffisant, des corrections ou compléments seront exigés. En cas de nouvelle insuffisance, la signature de validation est refusée. Dans ce cas, l'étudiant/te ne peut se présenter à l'examen.

-L'absence d'appareil critique entraîne le refus immédiat du séminaire

-Le plagiat entraîne le refus immédiat du séminaire.

Septembre 2010